

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON

202412033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mil vingt-quatre le 10 décembre 2024 à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents :

Mr. Dominique MEDAERTS
Mme Marie-Hélène METTAIS
Mme Laurance BUSSIERE
Mr. Gérard PLESSIS
Mr. Fabien ARTAUD
Mr. Joël DEWULF
Mr. Bertrand PECOT
Mr. Yann LOLLIER
Mr. Jean-Louis LOIR
Mr. Jean-François LEFEBVRE

Absents excusés :

Mr. Claude GENCE
Mme Maria DUFROY
Mr. Hugues BOURGAULT
Mr. Jean-Baptiste VOISIN
Mr. Joël TEMPERTON
Mr. Vincent MOENS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

Objet : Révision de la stratégie protection de la ressource – intégration d'un volet quantitatif

Depuis 2020, le service protection de la ressource met en œuvre la première stratégie protection de la ressource 2020-2026 qui a fait l'objet d'une délibération en bureau syndical et d'une présentation en assemblée générale.

Cette stratégie formalisait la mise en place d'un volet qualitatif et s'articulait jusqu'alors autour de 4 axes :

- Axe 1 - Améliorer la connaissance pour mieux agir demain ;
- Axe 2 - Accompagner le changement de pratiques protégeant durablement la qualité de l'eau ;
- Axe 3 - Aménager le territoire pour préserver la qualité des eaux souterraines ;
- Axe 4 - Inciter financièrement les exploitations agricoles à atteindre les objectifs de qualité d'eau.

La révision de celle-ci pour la période 2025-2026 permet d'ajouter un volet quantitatif afin d'engager une démarche de gestion quantitative de la ressource, nécessaire à l'obtention de subventions dans le cadre du 12^{ème} programme qui prendra effet à partir de 2025.

Ainsi, il est proposé d'ajouter aux 4 précédents axes stratégiques, les axes suivants permettant d'intégrer deux aspects de la gestion quantitative :

- Axe 5 – Améliorer la performance des réseaux d'eau potable ;
- Axe 6 – Inciter les abonnés à la sobriété.

Pour chaque enjeu, la collectivité s'est engagée sur les objectifs suivants :

| Micropolluants et phytosanitaires | Nitrates | Turbidité | Gestion quantitative |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Pas de dépassement de la norme sanitaire par molécule et par somme de molécules | Percentile 90 < 37.5 mg/L | Réduire de 25% l'intensité moyenne annuelle des pics | Réduction de 10.5% sur les prélèvements de la ressource en eau |

Pour la période 2025-2026, le budget alloué pour l'atteinte de ces objectifs est de **3 740 000 € pour le volet quantitatif. Pour le volet qualitatif, le budget moyen sur ces 3 dernières années est de 1 050 000 € HT. Un budget similaire sera attribué pour la période 2025-2026.**

Afin d'impliquer les communes, il est proposé de présenter cette révision de la stratégie de protection de la ressource lors d'une assemblée générale et de transmettre un document de communication aux mairies.

Afin d'impliquer également les abonnés, acteurs essentiels de l'axe 6 de cette stratégie, tous les canaux de communication habituels seront mobilisés (site internet, documentation via les mairies et réseaux sociaux).

Après en avoir délibéré, les membres du bureau approuve à l'unanimité la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

